


## CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu **le mercredi 21 septembre 2022 à 18 h 30** en Mairie.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

 Le Maire,  
Xavier BECK

## ORDRE DU JOUR

*Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

*Approbation du procès-verbal du 22 juin 2022.*

### Administration générale

- 1 - Dénomination de l'espace culturel de la rue du Dr Lyons « Maison des Arts »
- 2 - Subvention communale au programme de construction de la résidence « Les Romarins » - Convention de subvention et de réservation
- 3 - Participation communale à l'acquisition d'un drone sous-marin par la brigade de gendarmerie maritime de Nice pour la surveillance du site Natura 2000 « Cap Ferrat »
- 4 - Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de la carrière de calcaire de La Cruelle située à La Turbie – Avis du Conseil municipal
- 5 - Convention Territoriale Globale 2022/2025 entre la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes Maritimes et la commune de Cap d'Ail
- 6 - Etablissement de restauration du lot n°1 plage Marquet - NAOS - Avenant n°1 au sous-traité d'exploitation de l'établissement de restauration

### Finances

- 7 - Révision des droits de voirie
- 8 - Réévaluation du tarif des locations des parkings du domaine privé communal
- 9 - Majoration du taux communal de taxe habitation pour les résidences secondaires
- 10 - Décision modificative n°2 – budget principal 2022

### Questions diverses